

Règlement intérieur

Accueil de loisirs et périscolaire

1. Présentation :

L'Association Familles Rurales de Beaumont Monteux a pour objectif de développer des actions et services destinés à aider les familles dans la vie quotidienne. Elle a pour objectif l'épanouissement des personnes, par l'organisation d'activités sportives, culturelles et sociales, dans un esprit d'ouverture et d'accueil, et fait appel à **la participation, la solidarité et à la responsabilité de ses adhérents.**

L'Ile aux enfants accueille les enfants scolarisés de 3 à 12 ans. L'accès à ce service est conditionné par l'acceptation sans réserve du présent règlement.

2. Adhésion :

Toutes les familles désireuses d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs, doivent s'acquitter de la carte d'adhésion Familles Rurales de l'année civile en cours d'un montant de **28€**. Cette carte permet de bénéficier :

- des activités de l'association et en particulier de l'Accueil de Loisirs, du service périscolaire, et des activités sportives.
- d'une couverture d'assurance pour les activités proposées par l'Association
- du service de défense des consommateurs, de l'environnement et des familles,
- de tarifs préférentiels dans certains magasins sur présentation de la carte.

Cette carte est valable dans les autres associations Familles Rurales de France.

3. Modalité d'inscription :

- A l'inscription, les familles doivent compléter une fiche de renseignements, une autorisation parentale, une fiche sanitaire avec la photocopie des vaccins. Elles fourniront un justificatif de quotient familial.
- Les inscriptions aux différentes activités auprès du directeur au numéro de l'accueil : **04.75.84.70.95** ou sur le numéro de portable : **07.68.62.60.71**
- Pour la période scolaire: Un planning mensuel doit être fourni par les familles au plus tard une semaine avant le début de chaque mois. Un planning annuel peut également être remis.
Toute modification des inscriptions doit être signalée à l'avance **par l'envoi d'un message écrit à notre adresse mail : ileauxenfants.alsh@orange.fr (les horaires et les repas réservés seront facturés.** (Sauf présentation d'un certificat médical, ou si l'annulation est faite **au moins 14 jours à l'avance**)
- Pour les grandes vacances Les inscriptions devront se faire durant le mois de Juin après réception du mail du Directeur.
- Pour toutes les périodes de vacances, les absences seront facturées (sauf avec présentation d'un certificat médical)
- L'accueil Périscolaire ferme à 18h30. **Un retard doit rester très exceptionnel** et signalé par téléphone. Le dépassement sera facturé sur la base d'une heure de présence

4. Fonctionnement :

Périscolaire	Mercredis	Petites et Grandes Vacances
<p><u>Lieu et Horaires :</u></p> <p>L'Accueil de loisirs de Beaumont -Monteux est ouvert les mêmes jours que les écoles de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.</p> <p>Les trajets aller et retour de l'école se font à pied.</p> <p>Heure d'arrivée le matin au plus tard à 8h00.</p> <p>Les enfants ne pourront pas être remis aux parents durant le trajet.</p> <p>Afin de permettre aux enfants de goûter tranquillement, nous demandons aux parents de venir les chercher à partir de 17h30.</p>	<p><u>Lieu et Horaires :</u></p> <p>L'Accueil de loisirs de Beaumont -Monteux est ouvert les mêmes semaines que les écoles de 07h30 à 18h30. Heure d'arrivée le matin au plus tard à 9h00</p> <p>Il est possible de s'inscrire à la journée ou à la demi-journée avec repas.</p> <p>Si inscription à la demi-journée du matin : Arrivée le matin avant 9h, départ entre 13h15 et 13h30</p> <p>Si inscription à la demi-journée de l'après-midi : Arrivée le matin entre 11h30 et 11h45, départ entre 17h et 18h30</p> <p>Afin de permettre aux enfants de goûter tranquillement, nous demandons aux parents de venir les chercher à partir de 17h.</p>	<p><u>Lieu et Horaire :</u></p> <p>L'Accueil de Loisirs est ouvert durant les Petites Vacances une semaine sur les deux (les dates seront affichées au centre) et les Grandes Vacances de Juillet.</p> <p>De 7h30 à 18h30 tous les jours sauf le vendredi 18h00</p> <p>Heure d'arrivée le matin au plus tard à 9h00</p> <p>Afin de permettre aux enfants de goûter tranquillement, nous demandons aux parents de venir les chercher à partir de 17h30 et à partir de 17h le vendredi</p>
<p><u>Goûter :</u> Le goûter est fourni par l'Accueil de Loisirs.</p>	<p><u>Repas et Goûter :</u> Le repas et le goûter sont fournis par l'Accueil de Loisirs.</p>	<p><u>Repas et Goûter :</u> Le repas et le goûter sont fournis par l'Accueil de Loisirs.</p>
<p><u>Activités :</u> Différentes activités sont proposées : manuelles, sportives et relative à l'environnement. Un programme est distribué aux écoles, envoyé par mail et mis sur le compte Facebook : Familles Rurales Beaumont Monteux.</p>		
<p><u>Encadrement :</u> Le nombre d'animateurs sera défini selon la réglementation pour l'encadrement d'un Accueil Collectif de Mineurs. En cas d'accident, l'équipe d'animation prévient les familles afin de décider de la conduite à tenir. Dans l'impossibilité de les joindre, l'équipe d'animation appellera le médecin traitant ou en cas d'urgence, les pompiers.</p>		
<p><u>Conditions d'accueil :</u> Les enfants doivent être accompagnés auprès des animateurs le matin, et récupérés le soir auprès des animateurs également. <u>Il est IMPERATIF de signaler aux animateurs que vous partez avec votre enfant !</u></p>		

Si une personne autre que les parents est susceptible de venir chercher l'enfant, son nom doit être porté sur la fiche d'inscription de l'enfant et une carte d'identité lui sera demandée. Les animateurs se réservent le droit de ne pas confier les enfants à une personne non signalée.

5. Tarifs (pour l'année en cours):

Périscolaire :

Le coût horaire est en fonction du quotient familial (2.60€ pour QF<1200, 2.70€ Au-delà).

Facturation : minimum 1h le matin et 1 heure le soir, puis à l'heure entamée.

Les goûters sont prévus par l'accueil périscolaire pour un coût de 0.90€ par jour.

Les factures sont établies en fin de mois et doivent être payées dans les quinze jours qui suivent leur réception.

Tout retard de paiement supérieur à 2 mois entrainera systématiquement le refus d'accueil des enfants.

Mercredi et Vacances:

Le coût de la journée avec repas et goûter est à 19 € sans aide de l'Arche Agglo,

La demi-journée avec repas est de 13 € sans aide de L'Arche Agglo.

La priorité est donnée aux enfants inscrits à la journée et de manière régulière.

Pendant les vacances, l'accueil est fait uniquement à la journée

ATTENTION : le montant des aides aux familles peuvent être modifiés au mois de janvier 2022.

La journée avec repas :

QUOTIENT FAMILIAL	T1 0 à 359	T2 360 à 564	T3 565 à 720	T4 721 à 900	T5 901 à 1200	T6 1201 à 1500	T7 1500 et +
Participation de Arche Agglo	8 €	8 €	8 €	8 €	6,80 €	4,80 €	0,85 €
Coût restant pour la famille (résidente arche)	11 €	11 €	11 €	11 €	12,20 €	14,20 €	18,15 €
Coût famille hors Arche Agglo	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	19 €	19 €

La demi-journée avec repas :

QUOTIENT FAMILIAL	T1 0 à 359	T2 360 à 564	T3 565 à 720	T4 721 à 900	T5 901 à 1200	T6 1201 à 1500	T7 1500 et +
Participation de Arche Agglo	5 €	5 €	5 €	3,20 €	3 €	2 €	0,20 €
Coût restant pour la famille (résidente arche)	8 €	8 €	8 €	9,80 €	10 €	11 €	12,80 €
Coût famille hors Arche Agglo	12,5 €	12,5 €	12,5 €	12,5 €	12,5 €	13 €	13 €

Les Séjours :

Pour les séjours, les familles bénéficient aussi d'une aide ArcheAgglo. Le coût à la journée hors aide arche agglo sera communiqué en fonction de la nature du séjour.

QUOTIENT FAMILIAL	T1 0 à 359	T2 360 à 564	T3 565 à 720	T4 721 à 900	T5 901 à 1200	T6 1201 à 1500	T7 1500 et +
Participation de Arche Agglo	17,5€	17,5 €	17,5 €	19,6 €	17,50 €	10,50 €	0,70 €

6. Sécurité et Discipline :

L'Accueil de Loisirs n'est pas responsable des objets (perte ou vol) ayant été apportés par les enfants (téléphone, jeux électroniques, bijoux ...).

En cas de non-respect *répété* des règles de vie de la structure, et *de mise en danger* des autres enfants, l'équipe d'animation pourra prendre la décision d'exclure un enfant après avoir convoqué les parents.

Les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s) jusqu'à leur remise à un adulte salarié de l'accueil de loisirs.

7. Important :

Merci de penser à équiper les enfants en fonction de la météo prévue (casquette en cas de chaleur ou vêtement de pluie ou protection contre le froid).

Les Règles de Vie propres à l'Accueil de Loisirs seront établies avec les enfants au cours des premières semaines de l'année scolaire. Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses camarades, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement de la structure.

8. Accueil périscolaire exceptionnel :

Pour des raisons très exceptionnelles (météo difficile) l'accueil périscolaire du matin et du soir peut être déplacé à la maison des associations, 16b rue des écoles 26600 Beaumont-Monteux.

Pour vous avertir un panneau sera accroché sur le portail du stade facilement identifiable de loin (logo famille rurales).

9. Départ pour activité sportive :

Il est possible qu'un enfant quitte le centre pour se rendre à une activité sportive. L'enfant devra être pris en charge par un adulte. La direction doit être avertie au préalable et avoir connaissance du nom et prénom de l'adulte

10. Nom et Signature des 2 parents :

.....

.....